

Ils ajoutent, avec aussi peu de fondement, qu'il introduisit la coutume de chanter le « saint des saints, » et qu'il défendit aux laïques de toucher aux vases sacrés. Tous ces règlements sont établis d'après les Pontificaux; mais il est impossible de les faire passer pour les œuvres du saint père, dans l'esprit de ceux qui voudront les juger sans prévention.

Les deux décrétales qui paraissent sous le nom de ce pape sont évidemment fausses, comme Marin et Baluze l'ont prouvé. Le titre de l'une de ces décrétales est trop orgueilleux pour ces temps de la primitive Église: et Sixte I^{er} ne devait pas se servir de cette formule: « Sixte, évêque universel de l'Église apostolique, à tous les évêques, salut » dans le Seigneur. »

Le père Pagi lui-même convient que ce titre était inconnu aux pontifes des premiers siècles.

Les catholiques se sont emparés de cette erreur pour combattre les protestants, qui refusent au pape le titre d'évêque universel, comme indigne d'un prélat qui se qualifie le serviteur des serviteurs de Dieu. La place d'évêque de Rome était alors regardée comme un poste qui ne pouvait satisfaire ni l'ambition ni les passions des prêtres; et l'on élevait à cette dignité ceux qui joignaient la sainteté des mœurs au mépris de la mort.

L'Église prétend avoir conservé les restes mortels de saint Sixte, mais nous ne devons accorder aucune croyance à ces traditions incertaines: nous repoussons également l'authenticité des reliques que Clément X envoya, dans les derniers siècles, au cardinal de Retz, pour être mises en dépôt dans l'abbaye de Saint-Michel en Lorraine.

SAINT TÉLESPHORE,

ANTONIN,
empereur.

9^e PAPE,

ANTONIN,
empereur.

Naissance de Télesphore. — Nouvelle fable sur l'institution du carême. — Sur la messe de minuit. — Mort du pape.

Télesphore était Grec de nation et avait habité les cloîtres dès sa plus tendre jeunesse: c'est tout ce que nous connaissons sur cet évêque.

D'après l'autorité d'une glose insérée dans quelques éditions de la Chronique d'Eusèbe, on a pensé que l'Église était redevable au saint-père de l'institution du carême. Les prêtres, qui veulent faire honneur aux apôtres de la plupart des usages qui sont aujourd'hui reçus dans l'Église, essayent de nous persuader que Télesphore n'a fait que le rétablir. Le cardinal Baronius se vante d'avoir démontré cette prétendue vérité, mais les raisons qu'il allègue sont d'une extrême faiblesse. D'autres prétendent que le pontife n'en a été ni le restaurateur ni l'instituteur, et qu'il a seulement établi la septième semaine que nous appelons Quinquagésime: Nous démontrerons que cette cérémonie n'a été en usage dans l'Église que cinq cents ans après la mort du saint-père.

L'Église lui attribue également l'institution de la messe de

minuit le jour de Noël : Platine et quelques historiens nous ont transmis cette fable.

On croit généralement que saint Télesphore a souffert le martyre en 154, et divers auteurs l'assurent; mais on n'est pas d'accord sur l'année à laquelle on doit rapporter cet événement.

Les légendes placent le martyre de sainte Symphorose et le ses sept fils sous le pontificat de Télesphore.

D'après les versions des Pères, l'empereur Adrien ayant élevé un riche palais près de Tibur, voulut le dédier aux dieux propices par des cérémonies religieuses, et s'adressa aux prêtres païens, qui refusèrent de lui obéir jusqu'à ce qu'il les eût délivrés d'une veuve chrétienne qui habitait le pays avec sa famille. Ils ajoutent qu'Adrien accéda à leur demande, et fit saisir sainte Symphorose avec ses sept enfants, qui furent attachés à sept pieux autour du temple d'Hercule, et torturés cruellement, pendant que leur mère était tenaillée elle-même par quatre bourreaux, qui à chaque nouveau supplice lui demandaient si elle consentait à sacrifier aux faux dieux.

Il nous est difficile de concilier cet acte d'un fanatisme cruel avec la tolérance que les Romains ont toujours montrée pour les religions des autres peuples; et nous sommes obligés de révoquer en doute cette légende, ainsi que les actes des martyrs des premiers siècles de l'Église.

SAINT HYGIN,

ANTONIN,
empereur.

10^e PAPE.

ANTONIN,
empereur.

Caractère de saint Hygin. — Règlements qu'on lui attribue. — Fausseté des prêtres sur ce nouveau martyr. — Il institue les parrains et marraines dans les baptêmes. — Écrits apocryphes.

Hygin était d'Athènes, et fils d'un philosophe dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Les auteurs en parlent comme d'un saint homme, qui préférait la retraite et l'obscurité des forêts au séjour des palais.

Cependant il fit un grand nombre de règlements pour l'ordre et la distinction des rangs dans le clergé romain. Les auteurs lui donnent libéralement la qualité de martyr, mais il est douteux qu'il ait répandu son sang pour la religion, et les anciens n'en ont rien su ou n'en ont rien dit.

On fait remonter à saint Hygin l'usage de prendre un parrain et une marraine pour présenter les enfants au baptême, et de consacrer les églises. Des auteurs assurent qu'il écrivit un traité de Dieu et de l'incarnation de son Fils; mais cet ouvrage est apocryphe, ainsi que les deux décrétales qu'on fait passer sous son nom : la première est adressée à tous les fidèles, et la deuxième aux Athéniens.

Le cardinal Baronius rapporte la mort du saint-père à l'an 158 de Jésus-Christ, et le dix-neuvième du règne d'Antonin.

Alexandrie était tout à la fois le foyer ardent des lumières qui éclairaient le monde chrétien, et le siège des hérésies qui désolaient les Églises. Sous le pontificat de saint Hygin, les idées subversives des philosophes d'Alexandrie prirent un caractère décidé, et se propagèrent dans les autres Églises par les prédications des gnostiques. Ces hérétiques suivaient les erreurs d'Épiphane, disciple de Basilide et fils de Carpocras, qui définissait le règne de Dieu, le règne de la communauté et de l'égalité, affirmant que la communauté était une loi naturelle et divine, et que la propriété des biens et la distinction des mariages étaient les plus grands fléaux de l'humanité. Après sa mort, Épiphane fut honoré comme un dieu dans l'île de Céphalonie.

Pendant que la Grèce élevait des autels aux hérétiques, à Rome les chrétiens étaient chargés d'accusations atroces. On prétendait que la nuit ils se retiraient dans des cavernes pour célébrer des mystères horribles; qu'ils égorgeaient des enfants nouveau-nés aux fêtes de Pâques, et que tous, hommes et femmes, se jetaient sur les victimes pour en lécher le sang et en dévorer la chair. On disait qu'après ce festin de cannibales, les initiés commençaient des orgies où les vins et les viandes étaient servis en profusion, et qu'ensuite les prêtres mettaient fin à ces saturnales, en jetant des débris de viandes à des chiens, qui dans leurs bonds renversaient les candélabres, et plongeaient dans l'obscurité d'épouvantables scènes de fornication, de sodomie, d'incestes et de bestialité!



SAINT PIE I^{er},

11^e PAPE.

ANTONIN
dit
LE PIEUX,
empereur.

MARC-AURÈLE
et
ELIUS-VERUS,
empereurs.

Les pères de l'Église sont en contradiction sur l'ordre de succession de Pie I^{er}. — Sa naissance. — Le Martyrologe romain en fait un martyr. — Le cardinal Baronius faussaire. — Décrets qu'on attribue au pape. — Le visionnaire Hermas frère de Pie I^{er}. — Il écrit par le commandement d'un ange un ouvrage rempli de mensonges et de fourberies. — Décrétales supposées

Les pères de l'Église ne sont pas d'accord sur l'ordre de la succession de Pie I^{er}: les uns le placent après Anicet, et saint Jérôme favorise cette opinion, en comptant Anicet pour le dixième pape après saint Pierre. On trouve le même ordre dans quelques vieilles chroniques; mais l'opinion qui donne le premier rang à Pie est généralement adoptée; elle est fondée sur l'autorité d'Hégésippe, de saint Irénée, de Tertullien, d'Eusèbe, d'Épiphane, des deux Nicéphore, et enfin sur le consentement unanime des Grecs et des Latins. Nous devons adhérer au sentiment d'Hégésippe et de saint Irénée, qui ont été les contemporains de Pie I^{er}.

Il était Italien, né dans la ville d'Aquilée, et fils d'un nommé Rufin. On ne doute pas qu'il n'ait vécu saintement, et travaillé avec zèle à l'accroissement du christianisme; mais ses actions particulières sont inconnues.

Il tint le siège de Rome l'espace de dix ans, jusqu'en 167 de Jésus-Christ, et la cinquième année du règne des empereurs Marc-Aurèle et Ælius Verus. Le Martyrologe romain le compte parmi les martyrs, et Baronius confirme cette opinion par de grands raisonnements qui manquent de preuves. Les anciens qui parlent de cet évêque n'ont point mentionné que sa carrière se fût terminée par une mort violente; ce qui doit faire supposer qu'il est mort en paix.

Gratien parle de plusieurs décrets publiés sous le nom de Pie I^{er}, et dont il est facile de reconnaître la fausseté.

Les traditions fabuleuses ajoutent qu'Hermès ou Hermas, le même dont nous avons parlé sous Clément, était frère de Pie I^{er}, et auteur d'un livre qu'il avait écrit par le commandement d'un ange, qui lui était apparu sous la forme d'un berger. Cet Hermas était un visionnaire, qui dans son livre du Pasteur raconte des histoires ridicules et des fables grossièrement inventées.

On fait également passer sous le nom de Pie I^{er} deux décrétales visiblement fausses; l'une est adressée à tous les fidèles, l'autre aux chrétiens d'Italie. Ces pièces sont indignes du saint évêque auquel elles ont été attribuées.

ANICET,

MARC-AURÈLE,
empereur.

12^e PAPE.

ÆLIUS-VERUS,
empereur.

Naissance d'Anicet. — Dispute entre le pape et saint Polycarpe. — Hérésies de Basilide et de Carpocras. — Ils permettent tous les plaisirs. — Le martyre d'Anicet est contrové. — Il institue pour les prêtres la tonsure en forme de couronne.

Les savants ont fait beaucoup de recherches pour nous apprendre les commencements, la durée et la fin du pontificat de cet évêque; nous sommes cependant réduits à avouer que nous ne connaissons rien de positif sur Anicet. On convient seulement qu'il était originaire d'un petit bourg de Syrie, et que son père se nommait Jean.

Dès le commencement de son pontificat, il fut visité par saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de saint Jean l'Évangéliste. Ils agitèrent ensemble plusieurs questions de discipline, sur lesquelles ils demeurèrent d'accord; mais il n'en fut pas de même sur un point de très-peu d'importance, dont ils ne purent jamais convenir. Polycarpe, d'après l'usage des Asiatiques, établi par l'exemple de Jean l'Évangéliste et de saint Philippe, célébrait la fête de Pâques, comme les Juifs, le quatorzième jour de la première lune de l'année. Mais Anicet, attaché à la tradition de son église, ne la célébrait que le dimanche qui suit le quatorzième jour. La tranquillité dont l'Église jouissait alors permettait à l'évêque de